

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 150 (1999)
Heft: 1

Artikel: Suivi forestier de Rio : activités, évaluation des résultats, perspectives
Autor: Mühlemann, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1098401>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Suivi forestier de Rio: Activités, évaluation des résultats, perspectives¹

PIERRE MÜHLEMANN

Keywords: Rio follow-up; Commission on Sustainable Development; Intergovernmental Panel on Forests (IPF); sustainable development. FDK :611 : 972

Abstract: The Rio Follow-up proceeds on a regional as well as on a global level. On the one hand, the international scope and preconditions are presented and discussed and on the other hand, the activities established in 1995 by the UN-Commission on Sustainable Development on the Intergovernmental Panel on Forests. Swiss support is especially taken into account.

Abstract: Le suivi forestier de Rio se déroule sur un niveau régional et sur un niveau global. Cet exposé présente et discute d'une part le cadre international et les conditions de départ, d'autre part les activités du Panel intergouvernemental sur les forêts institué en 1995 par la Commission de l'ONU pour le développement durable. L'engagement de la Suisse est particulièrement pris en considération.

Le suivi forestier de Rio ou ce que l'on appelle également «dialogue international sur la gestion durable des forêts» se déroule à deux niveaux. Tout d'abord à l'échelle régionale, dans le cadre de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe ou de la Commission européenne des forêts (FAO, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture); ensuite, au niveau global, au sein d'une enceinte de dialogue et de négociation instituée par la Commission du développement durable (Nations Unies), le Forum intergouvernemental sur les forêts. Avant de décrire ce suivi, il convient d'analyser le cadre très complexe dans lequel ont lieu, d'une part, les discussions sur l'état des forêts en Europe et dans le monde et, d'autre part, la négociation des mesures à adopter par la communauté internationale pour assurer la pérennité du patrimoine forestier de la planète.

Il faut en particulier se pencher sur

- le constat de la situation, tel qu'il a été dressé au niveau global;
- les attentes de la population vis-à-vis de la forêt;
- les participants au dialogue international sur la gestion des forêts.

Dans un deuxième temps seront présentés

- la réponse des gouvernements;
- l'action de la Suisse officielle et la position de la Direction fédérale des forêts, ainsi qu'un avis personnel de l'auteur sur la situation.

1. Cadre du dialogue international sur les forêts

1.1 Situation des forêts dans le monde

Lorsque l'on parle des problèmes forestiers de la planète, une série de leitmotifs reviennent régulièrement dans la discussion:

- la dégradation du couvert forestier et le déboisement;
- la rareté des ressources forestières (produits ligneux et non-ligneux);
- l'impact du commerce des produits forestiers sur la qualité et la quantité des forêts et la question de l'opportunité de boycotts de certains produits;
- le caractère transfrontalier de certains phénomènes.

Les chiffres de la déforestation sont relativement bien connus; l'Inventaire des ressources forestières globales de la FAO, conduit périodiquement, révèle une perte annuelle de 13 à 15 millions d'hectares, principalement dans les pays en

développement². A cette perte quantitative s'ajoutent divers phénomènes plus qualitatifs, tels que le remplacement de certaines forêts primaires par des forêts secondaires ou des plantations, la perte d'éléments de la diversité biologique, les divers problèmes causés par la pollution atmosphérique, des insectes ou des maladies cryptogamiques et, une question d'actualité ces derniers temps dans le sud-est asiatique ou sur le continent sud-américain, les feux de forêts.

Dans certaines régions, la rareté des ressources forestières, ou leur raréfaction, est également un problème souvent mis en relation avec la gestion des forêts. Les images et les histoires de femmes passant leur journée à récolter le bois nécessaire à la préparation du seul repas chaud de la journée sont certainement connues de tous.

Le commerce des produits forestiers et son implication sur la déforestation sont également un thème qui fait la une de nos quotidiens. Faut-il boycotter les bois tropicaux lors de nos achats? Peut-on faire la différence entre bois provenant d'une exploitation durable et ceux provenant de coupes rases à grande échelle, sur des concessions accordées à court terme, en dépit de droits ancestraux reconnus à la population indigène? Sans vouloir répondre de façon définitive à cette question, voici quelques bases de réflexion.

Tout d'abord, des chiffres:

- 84% du bois exploité dans la région tropicale l'est pour des raisons énergétiques. Il est donc relativement vite consommé sur place ou mis en vente à l'échelle nationale;
- des 16% restant et transformées en bois d'œuvre, seuls 2% (30 millions de mètres-cube) sont exportés, la moitié de ces exportations prenant la direction du Japon³.

Si ces chiffres relativisent l'impact du commerce des bois tropicaux, il ne faut pas oublier que l'exploitation des bois exportés produit divers effets délétères pour la conservation des forêts dans la région tropicale, à savoir:

- surexploitation et faible qualité de l'exploitation mettent en danger la capacité de régénération et de production des peuplements;
- les dommages au sol sont souvent considérables;
- les habitats de la faune et de la flore sont morcelés par l'exploitation;

¹ Selon une conférence, tenue le 1^{er} décembre 1997 lors des Colloques forestiers de la Division des sciences forestières de l'EPF.

² FAO: States of the World's Forests, Rom, 1997.

³ German Federal Government: 3rd Tropical Forest Report, Bonn, 1993.

- la qualité des eaux est souvent mise en danger par les pratiques d'exploitation;
- les routes construites pour l'évacuation des produits permettent l'installation de cultivateurs nomades et pratiquant la culture sur brûlis.

Enfin, dernier leitmotiv, l'aspect transfrontalier de certains phénomènes mis en relation avec la gestion des forêts. Il n'est pas nécessaire de se pencher longtemps sur les conséquences désastreuses, pour les pays environnants, des incendies de forêts qui touchent aujourd'hui encore certaines régions de l'Indonésie ou du Brésil.

Au niveau mondial, dans le cadre du suivi du Sommet de la Terre, le Panel intergouvernemental sur les forêts a constaté que divers facteurs ont un impact sur l'état des forêts et il a distingué des causes directes et des causes indirectes (tableau 1). Une rapide lecture montre que les gestionnaires de forêts (propriétaires, administrations) n'ont pas toujours la possibilité d'influencer directement les causes de la dégradation du couvert forestier ou du déboisement. Cette grande diversité de causes, pas toutes pertinentes pour un endroit et un moment donnés, et la grande difficulté à mettre des priorités claires pour remédier à ces diverses causes, sont une des contraintes rendant le dialogue international sur la gestion des forêts plus que complexe⁴.

Tableau 1. Déforestation – dégradation: causes*

causes directes

- autres utilisations du sol (agriculture itinérant, élevage, extraction minière, urbanisation, infrastructures)
- surexploitation (bois d'œuvre et d'énergie, autres produits et services non-ligneux)
- catastrophes naturelles et anthropogènes (changements climatiques, érosion, glissements de terrain, inondations, pollution de l'air, ravageurs, ...)

causes indirectes

- accroissement démographique / migrations
- pauvreté
- économie globale (dettes, mesures d'ajustement, corruption)
- échec des politiques (routes, subventions, migration, sousestimation du prix des ressources naturelles, ...)
- échec de l'économie publique (notion d'«utilité publique»?)
- agitation sociale (guerres, réfugiés)

*Source: rapport du Panel intergouvernemental sur les forêts.

1.2 Attentes de la société

La société a divers intérêts vis-à-vis des forêts, et comme pour les causes des phénomènes observés auparavant, ces intérêts ne sont pas constants dans le temps et dans leur expression locale. On peut distinguer des intérêts socio-économiques (production de bois et de produits et services non-ligneux) et des intérêts socioculturels (valeur culturelle de la forêt, protection de l'environnement, aspects de récréation et de loisirs). De plus, les divers groupes qui constituent notre société ont des intérêts distincts, parfois contradictoires, et pour compliquer la situation, une seule et même personne peut appartenir à plusieurs groupes. Cet aspect rend la discussion et la réponse des gouvernements très complexes⁵.

Par exemple, le propriétaire forestier, juridiquement responsable de l'entretien de sa forêt, visera à assurer la pleine jouissance de ses droits de propriétaire et la conservation de son patrimoine ainsi qu'un revenu adéquat de la gestion de sa forêt. Le protecteur de l'environnement interviendra, par les moyens appropriés, pour la défense de la nature, pour un regard sur les documents de gestion et de planification ainsi que pour un accès aussi libre que possible aux forêts.

1.3 Participants au dialogue international sur la gestion des forêts

Le dialogue international sur la gestion des forêts regroupe, en premier lieu, tous les pays de la planète, représentés par leurs gouvernements. Ces pays présentent une diversité de points de vue très importante; en fonction de leur situation économique et de l'importance du couvert forestier, ils ont une approche de la gestion des forêts très différente, parfois contradictoire, et mettront des priorités différentes dans leurs objectifs de gestion des forêts. Pour simplifier la description, on peut regrouper les pays en quatre grandes catégories: pays pauvres en forêts et revenus, pays pauvres en revenus, mais riches en forêts, pays pauvres en forêts, mais riches, et enfin, pays riches en forêts et en revenus⁶. Les pays pauvres en forêts et revenus penseront tout d'abord à assurer les besoins primaires de leurs habitants. Dans les pays pauvres en revenus, mais riches en forêts, celles-ci constituent une ressource financière importante et peuvent assurer une partie du développement économique. Les pays pauvres en forêts mais économiquement riches abordent très souvent la gestion des forêts sous un aspect écologique, cherchant en particulier, et si possible, à étendre le couvert forestier. Enfin, la dernière catégorie peut se vouer à ce que l'on appellera la gestion durable des forêts (figure 1).

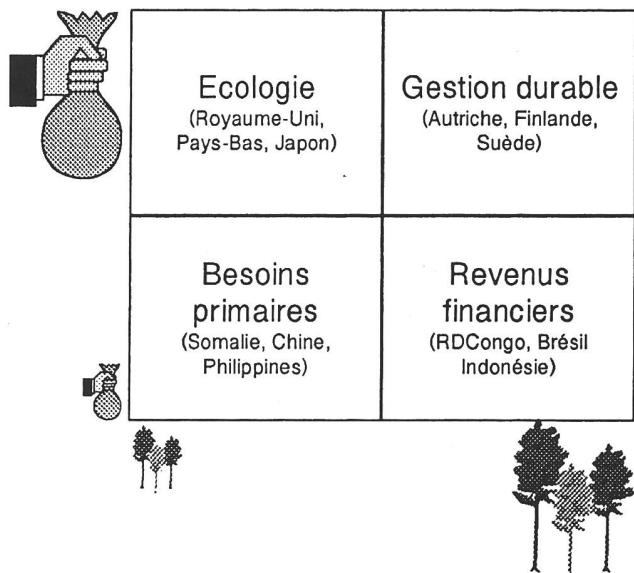


Figure 1: Attentes vis-à-vis de la forêt (source: d'après J. Maini, Secrétaire IPF, intervention colloque sur instruments juridiques).

En plus de cette diversité d'approches de la gestion forestière, on trouve des pays importateurs de produits forestiers, d'autres exportateurs. Leur appréhension des questions relatives au commerce des produits forestiers sera différenciée.

A ce dialogue international participent également les organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), les Programmes des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et pour le Développement (PNUD), l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) ou encore la Banque Mondiale. Les secrétaires des conventions signées dans le suivi de Rio sur la diversité biologique, les changements climatiques ou la désertification sont également invitées à participer à ce dialogue. Enfin, les

⁴ United Nations, CSD/IPF: Document E/CN.17/IPF/1996/15.

⁵ voir également, pour l'Europe: P. MÜHLEMANN (Ed.): People, forests and sustainability: social elements of sustainable forest management in Europe. Industrial Activities Branch, ILO, Geneva, 1997.

⁶ comm. orale de Jag Maini, Secrétaire du Panel intergouvernemental sur les forêts.

organisations non gouvernementales (ONG) ont un statut d'observateur; elles peuvent formuler critiques et propositions, mais ne sont pas autorisées à intervenir dans la négociation de rapports ou autres documents. Il n'y a pas seulement les ONG de protection de l'environnement qui sont intéressées au suivi de Rio; les représentants de populations indigènes ou autochtones, ceux de la recherche et enfin ceux de la propriété forestière et de l'industrie du bois font régulièrement passer les messages des groupes qu'ils représentent.

2. Dialogue forestier international dans le processus de suivi de Rio

2.1 Mandat et résultats du Panel intergouvernemental sur les forêts

Pour assurer le suivi forestier du Sommet de la Terre de Rio, le Conseil Economique et Social des Nations Unies, sur proposition de la Commission des Nations Unies du Développement Durable (CDD) a institué, en avril 1995, un Groupe intergouvernemental spécial, à composition non-limitée, sur les forêts (ci-après Panel). Elle a donné mandat à ce Panel de présenter une vue d'ensemble sur l'exécution des décisions forestières de Rio (notamment chapitre 11 de Action 21 et Principes forestiers, juridiquement non contraignants), en particulier de formuler des propositions d'action pour assurer, aux niveaux global, régional et national, le développement durable du patrimoine forestier de la planète. Ce Panel devait prendre en compte les travaux menés dans les organisations internationales existantes ainsi que sous l'égide des conventions en vigueur. Il avait pour thèmes de travail l'analyse et l'évaluation

- des progrès en matière de gestion durable des forêts, en particulier la pertinence des programmes forestiers nationaux en tant que cadre de planification des activités forestières ou d'intégration intersectorielle;
- des causes de la déforestation et de la situation particulière des pays souffrant de sécheresse ou de pollution;
- de l'importance des connaissances traditionnelles;
- des bases du financement de la gestion durable des forêts;
- des ressources forestières et de l'utilisation de critères et indicateurs dans l'évaluation des progrès en matière de gestion durable des forêts;
- des relations entre commerce des produits forestiers et état de l'environnement;
- des organisations et instruments internationaux en relation avec la gestion des forêts et des propositions sur un futur cadre juridique.

Le Panel a eu à sa disposition 3 séances de travail de deux semaines pour formuler ses propositions d'action. Des pays ont organisé des activités intersessionnelles; ces séminaires, conférences ou groupes d'experts ont soumis au Secrétariat du Panel des documents analytiques sur la base desquels le Secrétariat a pu préparer les rapports à négocier.

Au bout de ces six semaines de discussions et de négociations, le Panel a présenté son analyse de la situation sur chacun des cinq éléments de travail et les propositions d'action à l'intention des gouvernements et des organisations internationales⁷. Ces propositions, juridiquement non contraignantes, mais considérées comme «engagement moral», couvrent tout le programme de travail du Panel; en voici quelques exemples:

- le Panel demande aux gouvernements de formuler des programmes forestiers nationaux, des programmes qui soient cohérents avec les autres politiques nationales et les conventions internationales, qui aient été établis dans le cadre de processus participatifs, qui respectent les droits coutumiers et traditionnels des populations locales ou

indigènes, qui donnent une base aux accords relatifs à la tenure de terres, qui intègrent la conservation de la diversité biologique et qui prévoient la mise à disposition, pour les populations, de produits et services forestiers en quantité et qualité suffisantes;

- le Panel demande aux organisations internationales concernées, ici le PNUD et la Banque Mondiale, de développer des systèmes innovateurs pour mieux utiliser les ressources financières à disposition et pour générer de nouvelles ressources, du secteur public et du secteur privé;
- le Panel demande aux pays de formuler des indicateurs nationaux, sur la base des initiatives régionales, pour évaluer les progrès en matière de gestion durable des forêts;
- le Panel a formulé diverses conditions-cadre pour les schémas de certification des produits forestiers;
- le Panel demande aux gouvernements, par l'intermédiaire de leurs représentants dans les diverses organisations internationales, de clarifier les mandats de ces organisations, en particulier d'éliminer toute duplication par une meilleure intégration et coordination des activités de ces organisations.

Voilà quelques résultats concrets du Panel, un choix très spontané parmi les 150 propositions d'action. Ces propositions, juridiquement non contraignantes, devraient être désormais intégrées dans les stratégies forestières nationales et les programmes de travail des organisations internationales. On ne pourra juger des résultats du Panel que dans quelques années, par l'évaluation des stratégies et programmes, puis par la mesure des progrès réalisés sur le terrain.

Le Panel n'a par contre pas atteint de consensus sur trois thèmes très politisés de la discussion, à savoir

- le financement du développement durable des forêts par l'intermédiaire d'un fonds forestier mondial;
- la signification à donner à des mesures unilatérales de restriction du commerce des produits forestiers;
- l'ouverture de négociations pour une convention mondiale sur les forêts.

2.2 Evaluation des résultats du Panel

Grâce aux travaux du Panel, les forêts auront été un des thèmes prioritaires du suivi de Rio et placées très haut sur l'agenda politique durant deux ans, de 1995 à 1997. Aucun autre chapitre de l'Agenda 21 n'a eu un traitement si favorable et autant de moyens mis à disposition. La création du Panel a de plus engendré une foule d'activités dans les organisations internationales, influençant très fortement le travail de ces organes.

Le Panel a permis de renouer le dialogue entre forestiers de ce monde. Ce dialogue avait été rompu suite à l'échec de la négociation d'un instrument juridique lors du Sommet de la Terre de Rio, en 1992. Des initiatives intersessionnelles ont été menées conjointement par un pays en développement et un pays développé; elles ont permis de créer des ponts entre les deux grands groupes de participants à la discussion, à savoir les pays de l'OCDE et le Groupe des 77 et de la Chine, regroupant les pays en développement. Les discussions ont permis de créer une certaine transparence sur la gestion des forêts dans chaque région du monde et de mieux comprendre l'appréhension de cette gestion par les différents pays.

Le Panel avait à sa disposition très peu de temps pour traiter un mandat si large, si complexe, devant tenir compte des progrès faits dans le cadre global de la Commission du Développement Durable et des 40 chapitres de l'Agenda 21 ou encore dans le cadre des conventions post-Rio, en particulier

⁷ United Nations, CSD/IPF: Document E/CN.17/IPF/1997/12.

celle sur la diversité biologique. Les propositions d'action, souvent très concrètes, devraient cependant servir de guide aux gouvernements et aux organisations internationales pour la direction de la politique forestière mondiale, régionale et nationale ces prochaines années. Elles peuvent également aider à déterminer les priorités de la coopération multi- et bilatérale avec les pays en développement.

Enfin, les documents de fond préparés pour les deuxième et troisième séances du Panel sont des références sur l'analyse de l'état des forêts, sur les contraintes auxquelles sont soumis divers pays ou groupes de pays, sur les priorités à mettre et les mesures à prendre⁸. Enseignants, chercheurs, responsables d'une politique forestière et gestionnaires devraient y trouver maints sujets de réflexion et l'on peut regretter que, trop souvent, la politique internationale ne figure pas au rang des premières priorités de nos institutions et organisations forestières nationales.

Par contre, il est compréhensible que des négociations au niveau global puissent apparaître rébarbatives; diverses contraintes très politiques ou diplomatiques priment souvent sur les aspects forestiers, tels que peut les concevoir un «forestier de terrain». Il est de plus très difficile de garder une vue d'ensemble sur les relations entre les diverses négociations et le dialogue forestier; l'évolution dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce ou de la Convention sur la Diversité Biologique ou encore les décisions prises dans le cadre d'organisations internationales doivent être suivies, respectées et intégrées dans la discussion.

Enfin, et ceci est une évaluation personnelle de l'auteur, on peut regretter que l'élan pris lors des discussions dans le cadre du Panel n'ait pas permis de passer la vitesse supérieure, de passer à l'ouverture de négociations sur un instrument juridique contraignant.

3. Engagement de la Suisse

La Suisse, par l'intermédiaire de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (Direction fédérale des forêts et Division Affaires internationales), de la Direction du développement et de la coopération ainsi que de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures, s'est particulièrement investie dans les travaux et dans le soutien logistique au Panel.

Tout d'abord, au niveau du soutien logistique, la Suisse a versé plusieurs contributions au fonds fiduciaire des Nations Unies qui a permis le financement du Panel. Rappelons que cet organe a été mis sur pied très rapidement et que le budget des Nations Unies ne prévoyait pas un tel engagement financier; il a donc fallu, dans un temps très court, trouver auprès des gouvernements et des organisations les ressources financières et humaines nécessaires au bon fonctionnement du Panel. Ensuite, la Suisse a invité le Panel à tenir deux séances à Genève. Ces séances ont été l'occasion de présenter aux délégués les succès et les problèmes de la foresterie suisse, au cours d'une excursion avec les collègues forestiers genevois. Enfin, il convient de mentionner également que la Suisse a versé une somme d'argent importante au WWF pour la coordination des activités des organisations non gouvernementales lors des deux séances de Genève, en particulier pour faciliter la venue de représentants d'ONG des pays en développement.

La Suisse a mis sur pied, conjointement avec le gouvernement péruvien, une initiative intersessionnelle. Cette initiative visait à livrer au Secrétariat du Panel une vue d'ensemble des organisations internationales et des instruments juridiques ayant un impact sur la gestion des forêts, de mettre à jour duplications et lacunes et de formuler quelques propositions pour une meilleure coordination de l'action de ces organisations. Le Groupe d'experts dirigé par le Professeur Schmithüsen

a préparé un rapport⁹ qui a été très apprécié par l'ensemble de la communauté internationale et qui a été repris par le Secrétariat du Panel lors de la préparation des rapports du Panel.

Ensuite, dans le cadre des discussions et des négociations, la Suisse a fait passer quelques messages dont la teneur est:

- toute activité forestière doit se baser sur une planification soigneuse, à moyen et à long terme, et valable pour les divers niveaux de compétence administratifs; cette planification doit tenir compte de l'interdépendance de la gestion des forêts avec des politiques telles l'aménagement du territoire, la protection de la nature, le développement des infrastructures; cette planification doit prévoir des processus participatifs permettant aux populations locales de présenter leurs intérêts et leurs points de vue sur la gestion des forêts;
- une bonne évaluation des ressources forestières est une des bases de la planification, tout comme une définition précise des fonctions des forêts;
- la formation des acteurs est une condition requise pour que puissent être élaborés et mis en œuvre les divers instruments de planification;
- le financement doit être assuré non seulement par le secteur public, mais également, là où ceci s'avère possible, par le secteur privé; au niveau national, le flux des ressources doit être mieux coordonné, en particulier dans les pays où une aide bi- et multilatérale existe; avant de demander des moyens financiers supplémentaires, l'efficacité des moyens mis en œuvre doit être améliorée;
- le commerce des produits forestiers doit rester libre, les mesures restrictives unilatérales levées; si des schémas de certification sont mis en place, ils doivent être basés sur des initiatives privées et volontaires.

Au niveau national, dans le sillage du suivi de Rio, la Direction fédérale des forêts a institué un Groupe de travail interdépartemental, auquel participent également les organisations non gouvernementales de protection de l'environnement, les représentants des propriétaires et services forestiers, de l'industrie du bois et la recherche. Ce groupe discute des progrès des travaux à l'échelle internationale, donne des avis à l'administration fédérale sur les positions de la Suisse dans le dialogue international et permet un échange de vues entre les divers acteurs nationaux.

La Direction fédérale des forêts a conduit une analyse des propositions d'action du Panel; les résultats de cette analyse, qui révèle un certain nombre de lacunes, seront intégrés dans la formulation d'un programme de politique forestière, fixant les stratégies et priorités à l'échelle nationale et à moyen terme.

4. Perspectives

Suite aux travaux du Panel, diverses questions restaient en suspens, sur le financement de la gestion des forêts, sur divers aspects commerciaux et sur un instrument juridique. Les gouvernements avaient proposé à la Commission du Développement Durable que le dialogue soit poursuivi et la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies a mis sur pied un nouvel organe, appelé Forum intergouvernemental sur les forêts. Ce 'petit frère' du Panel a reçu un mandat très analogue à celui de son prédécesseur. Il comprend l'analyse de la mise en œuvre des propositions du Panel, la résolution des questions en suspens et la formation d'un consensus sur l'opportunité d'une convention mondiale sur les forêts.

⁸ voir site Internet: www.un.org/esa/sustdev/iff.htm.

⁹ publié dans: Swiss Agency for the Environment, Forests and Landscape: Swiss-Peruvian Initiative on Forests, Environmental Documentation No. 98, 1998.

Au vu de la complexité du développement durable des forêts, telle qu'elle est exposée au début de cette contribution, la poursuite du dialogue était nécessaire. Ce dialogue ne sera cependant pas plus facile que les discussions dans le cadre du Panel; tôt ou tard, un lien devra être établi entre financement ou fonds forestier mondial, les conditions du transfert de technologie, les aspects commerciaux et la création d'un cadre juridique qui permettrait d'asseoir les diverses mesures. La négociation de ce paquet de mesures ne se fera pas sans concessions de part et d'autre, que ce soit de la part des pays développés ou de ceux en développement. Pour corser la discussion, on sait que les points de vue ne sont pas uniformes dans les deux grands blocs de la négociation que constituent pays développés et en développement. Le Secrétariat du Forum a dessiné un processus qui devrait permettre d'atteindre un consensus, processus auquel la Direction fédérale des forêts adhère et auquel la Suisse semble prête à apporter son soutien.

Le dialogue international, au niveau mondial, n'est pas en soi, la solution qui permettra d'assurer la gestion durable des forêts dans le monde, mais il n'y a pas de solution sans ce dialogue. Tout comme une convention mondiale sur les forêts ou tout autre instrument juridique n'est, en elle-même, pas la solution; mais il n'y aura pas de solution sans cadre juridique contraignant. Dans le suivi forestier de Rio, de sensibles progrès ont été enregistrés sur des thèmes techniques et pratiques, sur lesquels un consensus a été atteint dans le cadre du Panel. Le succès global du suivi forestier de Rio, à l'échelle intergouvernementale, ne pourra se mesurer qu'aux progrès qui seront réalisés sur les thèmes plus politisés, thèmes qui seront traités ces trois prochaines années dans le cadre du Forum intergouvernemental sur les forêts.

Résumé

Les conditions encadrant le dialogue international au sujet des problèmes de la forêt et de l'environnement sont d'un côté fixées par la situation actuelle des forêts dans le monde, situation marquée par la diminution de la surface forestière, par la limitation des ressources et par l'effet controversé du commerce des produits forestiers sur la forêt. D'un autre côté le dialogue international est influencé par les différentes exigences de la population mondiale, exigences souvent contradictoires parce que basées sur les conditions socio-économiques et socio-culturelles des différents pays. Le dialogue du suivi forestier de Rio est particulièrement influencé par la commission de l'ONU pour le développement durable ainsi que par une commission gouvernementale pour la forêt (Intergovernmental Panel on Forests IPF). L'IPF a fait une série de propositions à la commission de l'ONU à laquelle elle est subordonnée, comme par exemple des propositions quant à l'amélioration du financement des mesures prises dans le cadre de l'exploitation forestière. Les résultats obtenus par l'IPF sont globalement considérés comme positifs. En particulier elle a contribué à une certaine transparence dans la discussion menée sur l'exploitation forestière par les différents pays. La Suisse s'est également engagée pour l'IPF, en particulier en soutenant cette institution sur le plan financier et logistique. Pour terminer, on peut dire que le travail de l'IPF conçu pour un temps restreint va se poursuivre dans le cadre du «Forum intergouvernemental sur les forêts». Cette institution aura l'occasion de traiter les questions et les problèmes que l'IPF n'a pu résoudre faute de temps. Ce sont par exemple des problèmes concernant le financement de l'exploitation forestière, de conditions du transfert de technologie ainsi que l'élaboration d'un cadre juridique permettant de mettre en pratique les différentes mesures proposées.

Traduction: STÉPHANE CROPTIER

Auteur:

PIERRE MÜHLEMANN, ing. forestier EPF-Z, MPA, Direction fédérale des forêts, CH-3003 Berne.

Zusammenfassung

Rio-Nachfolgeprozess: Aktivitäten, Resultate, Perspektiven

Die Rahmenbedingungen des internationalen Dialoges über die Wald- bzw. Umweltproblematik werden auf der einen Seite durch die aktuelle Situation der Wälder auf der Erde gesetzt, die geprägt ist von der Abnahme der Waldfläche, der Endlichkeit von Ressourcen und dem umstrittenen Einfluss des Handels von forstlichen Produkten auf den Wald. Andererseits wird der internationale Dialog geprägt von den unterschiedlichen, oft gegensätzlichen Ansprüchen der Weltbevölkerung an den Wald, die sich auf die verschiedenen sozioökonomischen und soziokulturellen Verhältnisse des jeweiligen Landes zurückführen lassen. Wesentlich geprägt wird der forstliche Dialog im Rio-Folgeprozess durch die UNO-Kommission für nachhaltige Entwicklung sowie einer von dieser ins Leben gerufenen Regierungskommission für den Wald (Intergovernmental Panel on Forests IPF). Der IPF machte in der Folge verschiedene Handlungsvorschläge an die ihm übergebene UNO-Kommission, wie beispielsweise Vorschläge zur Verbesserung der Finanzierung von Massnahmen im Bereich der Waldnutzung. Die Resultate des IPF werden im grossen und ganzen positiv bewertet. Insbesondere half er, eine gewisse Transparenz in die Diskussion über die Waldnutzung zwischen den unterschiedlichen Ländern zu bringen. Auch die Schweiz hat sich für den IPF engagiert, insbesondere in der logistischen bzw. finanziellen Unterstützung dieser Institution. Abschliessend lässt sich sagen, dass die Arbeit des IPF, welche auf einen engen Zeitraum beschränkt blieb, im sogenannten «Forum intergouvernemental sur les forêts» fortgesetzt wird. Dort werden u. a. Fragen bzw. Probleme behandelt, welche der IPF in der knappen ihm beschiedenen Zeit nicht zu lösen vermochte. Dies sind beispielsweise Probleme in bezug auf die Finanzierung der Waldbewirtschaftung, der Bedingungen für den Technologietransfer sowie Probleme bezüglich der Schaffung eines rechtlichen Rahmens, der die Umsetzung verschiedener vorgeschlagener Massnahmen ermöglichen würde.

Zusammenfassung: ANDREAS SEITZ

Summary

Rio Follow-up: Activities, Assessment of Results, Perspectives

The frame conditions of the international dialogue on forest and environmental issues are, on the one hand, set by the present situation of the world's forests defined by the decline of forest areas, the exhaustibility of resources and the controversial influence of trade of forest products on the forest. On the other hand, the international dialogue is strongly influenced by the different, often contrary, claims on the forest by the world's population based on the different socio-economic and socio-cultural situations of the respective country. The dialogue on forest issues within the Rio Follow-up proceedings is essentially influenced by the UN-Commission on Sustainable Development as well as by a governmental commission for the forest founded by the above-mentioned UN-commission (Intergovernmental Panel on Forests IPF). The IPF subsequently presented different activity proposals to the UN-commission superposed to the IPF, such as propositions for improved financing of measures in the field of forest use. The IPF results have mainly met with a positive reaction. In particular, the IPF brought some clarity into the discussion on forest use between the different countries. Switzerland, too, has declared its support for the IPF, in particular its logistical and financial support of this institution. In conclusion, it can be said that the work of the IPF, limited to a short time period, will be pursued within the «Forum intergouvernemental sur les forêts», where questions and problems that the IPF could not solve in the tight time allotted will be dealt with. These are issues such as the financing of forestry, the conditions of technology transfer and the establishment of a legal framework to facilitate the realisation of various proposed measures.

Translation: TAMARA BRÜGGER